



Bulletin Officiel

N° 4558 Lundi 10 Mars 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA -SOPAT SA- PAR LES SOCIETES MEDIGRAIN, LES MINOTERIES DES CENTRE ET SAHEL REUNIES -MCSR- ET MR KAMEL BELKHIRIA 2

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 3-4

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE CARTHAGE CEMENT – AGO – 5

SOCIETE CARTHAGE CEMENT – AGE – 5

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV – AGO - 6

ATTIJARI VALEURS SICAV – AGO - 6

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV – AGO – 6

ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE - ABC BANK – AGO- AGE - 7

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNINVEST SICAR 7

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB - 8

S.P.D.I.T - SICAF 8

PROJET DE RESOLUTIONS

ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE – AGO - 9

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2014-1 » 10-13

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014 -1 » 14-17

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19-20

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER »

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 30/12/2013

- ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
- ATTIJARI VALEURS SICAV

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/12/2013

- ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE –

COMMUNIQUE DU CMF

**Procédure de maintien de cours sur les actions
de la Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT SA-
par les sociétés MEDIGRAIN, Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies -MCSR-
et Mr Kamel Belkhiria**

Le Conseil du Marché Financier informe les actionnaires de la Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT SA- que Mr Kamel Belkhiria et les sociétés : MEDIGRAIN et Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies -MCSR-(sociétés relevant du Groupe «La Rose Blanche» qui détient 49% du capital de la société « Gallus Holding Finance ») ont, en date du 4 mars 2014, acquis la part restante de 51% du capital de la société « Gallus Holding Finance », appartenant à messieurs Rached Lahmar, Fethi Lahmar et Imed Lahmar, les sociétés MELEAGRIS et Lahmar Holding, mesdames Intissar Lahmar, Sihem Boussemma et Ikbel Brahem.

A l'issue de la réalisation de cette opération, le Groupe «La Rose Blanche» détient désormais la totalité du capital de la société « Gallus Holding Finance » qui est propriétaire de 65,429% du capital de la Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT SA-.

En conséquence, le Conseil du Marché Financier a décidé de soumettre les sociétés MEDIGRAIN, Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies -MCSR- et Mr Kamel Belkhiria, acquéreurs de la part de 51% du capital de la société « Gallus Holding Finance », à une procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la SOPAT SA, non détenues par la société émettrice des actions faisant l'objet de la transaction sus indiquée et appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital de ladite société et ce, en application de la réglementation en vigueur.

Cette opération de maintien de cours se réalisera dans les conditions suivantes :

- Cours à maintenir : **D. 2,680** ;
- Nombre des actions visées : **4 492 040 actions** ;
- Période de maintien de cours : **15** séances de bourse, allant **du 11 mars 2014 au 1^{er} avril 2014 inclus.**

Les actionnaires intéressés par cet avis peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **1^{er} avril 2014.**

Un avis sur le résultat de la procédure de maintien de cours sus visée sera publié sur le Bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et ce, dès l'achèvement de l'opération.

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

La société **Carthage Cement** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le jeudi 13 Mars 2014 à 10h00** à l'hôtel Regency sis à la Marsa – Les Côtes de Carthage - Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs ;
- Autorisation d'une rémunération pour les membres des différents comités ;
- Pouvoir pour formalités ;
- Questions diverses.

2013 - AS - 1042

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

La société **Carthage Cement** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le jeudi 13 Mars 2014 à 11h00** à l'hôtel Regency sis à la Marsa – Les Côtes de Carthage - Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification du 3^{ème} paragraphe de l'article 18 des statuts ;
- Pouvoir pour formalités ;
- Questions diverses.

2013 - AS - 1043

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLES GENERALES ORDINAIRES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **jeudi 27 mars 2014 à 9h00** au siège social d'«Attijari Gestion», sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013,
- ❖ Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2013,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion».

2013 - AS - 1044

ATTIJARI VALEURS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI VALEURS SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **jeudi 27 mars 2014 à 10H00** au siège social d'«Attijari Gestion», sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013,
- ❖ Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2013,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion».

2013 - AS - 1045

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI PLACEMENTS SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **jeudi 27 mars 2014 à 11H00** au siège social d'«Attijari Gestion», sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013,
- ❖ Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2013,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion».

2013 - AS - 1046

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

**Arab Banking Corporation – Tunisie
ABC Bank**

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Bank- sont invités à se réunir en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le **Mardi 18 mars 2014** au siège social de la banque, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivant :

* En assemblée générale ordinaire, à 10h00 :

- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2013,
- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013,
- Approbation des Etats Financiers, des Conventions Réglementées et du Rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013,
- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration au sujet de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2013,
- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2013.
- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2014.

* En assemblée générale extraordinaire, à 10h30 :

- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Réduction du capital par absorption des pertes cumulées et Augmentation du capital,
- Modification de l'article 7 des statuts.

2013 - AS - 1047

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNINVEST SICAR

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis

Le Conseil d'Administration de la société Tuninvest Sicar réuni le Jeudi 06 Mars 2014 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de un (1) dinar par action.

Le Conseil d'Administration a également pris acte d'une récente position de l'Administration Fiscale pouvant avoir un impact favorable sur le dénouement du dossier de contrôle fiscal qui demeure à cette date en phase contentieuse.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 1048

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège Social :65, Avenue Habib Bourguiba Tunis

Le conseil d'administration de l'UIB réuni le 6 mars 2014 a arrêté les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2013. Au-delà de l'activité bancaire courante de l'UIB, qui est solide et a fait l'objet de la publication des indicateurs d'activité en date du 20 janvier 2014, ces états prennent en compte une provision exceptionnelle de 127,3 millions de dinars. Pour sa quasi-totalité, cette provision est imputée directement sur les fonds propres 2013 de la banque et n'est pas déductible fiscalement. Elle est issue des nouvelles règles de provisionnement complémentaire édictées par la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2013-21 du 30 décembre 2013 portant sur les créances en défaut anciennes (par exemple 100% de provision pour celles de 8 ans et plus indépendamment des garanties détenues).

Les états financiers au 31/12/2013 de l'UIB, sous réserve de leur certification définitive par les commissaires aux comptes de l'UIB, de leur revue par les autorités de tutelle et de leur approbation par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, font apparaître :

- un **résultat net de 38 millions de dinars** ;
- des **fonds propres comptables de 61,3 millions de dinars**, devenus inférieurs à la moitié du capital social de l'UIB ;
- sur la base de ces éléments, **des fonds propres prudeniels en dessous des seuils réglementaires** (ratio de solvabilité de 5,16% au 31 décembre 2013 contre un minimum réglementaire de 10% à partir du 31 mars 2014).

Cette situation nécessite par conséquent la mise en œuvre des mécanismes légaux et réglementaires de régularisation. Dans ce contexte, l'UIB, appuyée par son actionnaire majoritaire à 52,34%, le Groupe Société Générale, a entamé des discussions avec les autorités concernées en vue de structurer dans les meilleurs délais une opération de recapitalisation de l'ordre de 150 millions de dinars permettant de consolider la situation financière de l'UIB dans l'intérêt de ses actionnaires et de ses déposants et d'assurer le développement de la banque.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 1042

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société de Placement et Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Le Conseil d'Administration de la SPDIT-SICAF, réuni ce jour, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 15 avril 2014 à 9h à l'IACE et proposera la distribution d'un dividende de 0,550 Dinar par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 1040

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Arab Banking Corporation – Tunisie**

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 mars 2014.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour, la modalité et le délai de convocation pour la réunion dans son intégralité.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013, et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve les dits Etats Financiers individuels.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2012, approuve l'ensemble des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2013 qui s'élève à un million cinq cent trente-quatre mille dinars 1 534 KTND et décide de l'affecter en résultat reporté comme suit:

Résultat de l'année 2013	1 534 K TND
Perte reportés	24 286 K TND
Report à nouveau	22 752 K TND

Cette résolution, mise en vote est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014, la somme de Cent Quatre-vingt Mille Dollars net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de la dite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 Juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 12 février 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme présentées ci-dessous :

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2%
Catégorie B	5 ans	TMM + 2,2%
Catégorie C	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

- Suite -

- *Catégorie B d'une durée de 5 ans*

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- *Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de Janvier 2014 qui est égale à 4,6433%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8433%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,20% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,309 années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **05 juin 2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **05 juin 2014** même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la 1^{ère} année jusqu'à la 5^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2019**.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année jusqu'à la 7^{ème} année, L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2021**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **05 juin** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **05 juin 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **05 juin 2015** pour les catégories A et B et le **05 juin 2017** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **12 mars 2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **05 juin 2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12 juin 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **12 mars 2014** auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse sis au Rue des Lacs de Mazurie 1053 Les Berges du Lac – Tunis

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 12 février 2014.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0854 en date du 26 février 2014, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008 en date du 30 août 2013, de l'actualisation du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008/A001 en date du 26 février 2014, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de Attijari Leasing ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de deux ans, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/08/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » d'un montant de *20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars*. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre *TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum* pour le taux variable et entre *6,80% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum* pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché. A cet effet la Direction Générale a fixé les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire présentées ci-dessous.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2% ou TMM + 2,2%
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- Suite -

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,2% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Pour la catégorie A, lors de la souscription, le souscripteur doit choisir le type de taux à adopter.

- *Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,2% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,35% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2014, qui est égale à 4,593%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,793%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et de 5 ans pour la Catégorie B pour l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

- ✓ La duration de la Catégorie A est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie B est de 4,309 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/04/2014**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2019** pour la catégorie A et le **28/04/2021** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **28 avril** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêt et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/04/2015**. Pour la catégorie B, le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/04/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/02/2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/04/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13/05/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/02/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par STICODEVAM.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 8 novembre 2013, les notes attribuées à la société Tunisie Leasing, soient :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09 janvier 2014, la note « BBB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0850 en date du 29 janvier 2014, du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004 en date du 10 juillet 2013, de l'actualisation du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004/A003 en date du 04 novembre 2013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de TUNISIE LEASING ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 10 MARS 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,745%		
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,585%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "	4,356%		1 002,804
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,409%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,483%	1 011,734
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,522%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,563%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,605%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,656%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,697%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,728%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,780%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,799%	1 019,513
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,821%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015	4,862%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,075%	998,592
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,234%	1 000,301
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,459%	871,314
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,524%	992,895
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,746%		1 029,366
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,736%		985,106
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,875%	984,869
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,906%	761,159
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,953%	980,871
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,127%	969,607
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,254%		960,301
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,323%	1 035,673
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		952,740

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	148,959	148,998		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,127	13,130		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,350	1,351		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,531	36,540		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,626	49,638		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	157,604	156,382		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	559,764	555,686		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	115,895	115,511		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	125,823	125,645		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,992	118,045		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	113,564	113,494		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	90,046	89,349		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	132,659	131,392		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	96,731	96,304		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	108,027	107,895		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 374,372	1 368,308		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 262,569	2 250,945		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,249	102,190		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	104,191	103,282		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,868	125,961		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 214,735	1 215,496		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	129,929	127,664		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,864	15,541		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 966,958	5 944,586		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 205,035	5 184,285		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 000,767	4 987,648		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,233	2,232		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,931	1,930		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,113	1,114		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,023	109,058
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,217	104,828	104,856
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,764	106,523	106,554
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,436	103,448
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,307	104,341
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,471	107,500
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	104,987	105,021
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,134	104,161
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,541	104,563
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	105,966	105,994
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	102,811	102,841
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	104,941	104,974
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,565	104,595
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,475	107,508
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,281	106,312
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	103,774	103,802
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,565	103,255	103,286
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,306	105,338
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,355	103,389
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,221	104,244
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,162	105,190
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,299	103,333
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,699	104,394	104,426
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,347	105,375
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	102,890	102,920

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,584	10,587
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,541	103,569
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,246	104,274
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	101,979	102,055
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	69,689	69,198
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	146,189	146,340
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 455,241	1 455,382
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	111,072	110,810
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	109,098	108,739
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	85,386	84,872
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,787	16,762
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	256,768	267,154	264,427
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	34,617	34,396
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 393,850	2 384,085
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	04/03/09	1,476	75,257	76,833	76,542
70	SICAV A VENIR	STB MANAGER	01/02/95	29/01/01	1,136	56,784	57,649	57,519
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,738	100,367
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	111,397	110,820
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	100,451	99,886
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,563	11,541
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,360	12,316
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,817	15,704
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	15,201	15,048
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	28/07/14	0,268	11,452	12,355	12,284
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	03/08/14	0,086	10,375	10,962	10,891
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/13	0,140	10,397	10,679	10,663
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/09/11	0,199	10,675	10,716	10,717
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	126,452	125,966
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	127,157	126,674
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,752	10,684
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	109,302	108,107
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,200	20,126
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	79,570	78,528
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	82,474	81,297
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,768	98,558
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	93,085	92,990
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	98,097	97,815
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,004	100,978
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	10,051	10,015
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,487	9,466
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	93,800	93,967
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	100,052	100,516
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	135,114	134,895
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,939	10,771
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	120,160	118,105
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	119,028	118,404
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	102,324	101,863
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	101,551	101,358
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	181,480	180,547
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	166,003	165,745
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	144,992	144,781
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 710,943	9 676,704
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,443	19,191
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	134,504	132,750
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 534,874	1 512,275
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	106,473	105,463
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	89,353	88,546
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	117,974	117,405
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	9 146,406	8 878,087
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,259	9,082
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	9,184	9,039

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Cellcom » et par l'insertion de la de la Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance", la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	73 247 144
20.Electrostar		71 396 222
21.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
22.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia - Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A		71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 845 530
30. One Tech Holding		71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis- Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"		71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728

45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouria -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
54. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
55. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
56. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
57. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
58. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
59. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
60. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
61. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
62. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
63. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3. HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5. SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
7. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
8. SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
9. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	90, avenue Hédi Nouria , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	70 853 153

18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMECO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale "SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	71 884 120
51. Société de services des Huileries		74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries "SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition		
61. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65. Société Hotelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699

67. Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	71 798 211 73 521 200
72. Société Hôtelière KURIAT Palace		
73. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82. Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 348 250 73 246 355
87. Société Touristique El Mouradi -STM -		
88. Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89. Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 798 211 71 962 777
90. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"		
91. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center - 2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94. Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97. Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98. STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 - 1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis

6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
25	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
26	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis
27	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
29	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
33	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis

89	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
93	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
108	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
109	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER »

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER -.

Dans le cadre du prospectus, la SOTIPAPIER a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Mettre en place une structure d'audit interne, d'une structure de contrôle de gestion et d'un manuel de procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations et ce, avant la fin de l'année 2014 ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Mettre en place au cours de l'année 2014, un progiciel ERP qui lui permettrait de couvrir les activités liées à la gestion administrative ainsi que le suivi des unités de production ;
- Se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels annuels et semestriels ;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit du représentant des détenteurs d'actions SOTIPAPIER acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions SOTIPAPIER acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de référence de la société SOTIPAPIER, Mr Abdelkader Hamrouni, la Société HAN LUX, la Société HAN TN et la Société Value consulting détenant 60% du capital actuel de la société SOTIPAPIER s'engagent à :

- Ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du CMF, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- Ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les acquéreurs au Placement Global, s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Sans fractionnement ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Par ailleurs, les acquéreurs au Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 9 premiers mois suivant la date de première cotation en Bourse, puis, à l'issue de cette période et pendant les 3 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au CMF.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE SOTIPAPIER AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 04/11/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société SOTIPAPIER au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 23.950.000 actions de nominal un (01) dinar chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 40% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction. Toutefois, suite à la demande de l'émetteur et de l'intermédiaire introducteur, Tunisie Valeurs, de modifier la répartition initiale de l'offre ramenant le taux d'ouverture du capital à 33,74% au lieu de 40% (le différentiel représentant 6,26% du capital fera l'objet d'un placement privé), la Bourse, en date du 05 février 2014, a accepté le nouveau pourcentage d'ouverture du capital de la société et a réitéré son accord pour l'admission de SOTIPAPIER au marché principal de la Bourse ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures et de structures d'audit interne et de contrôle de gestion.

Le Conseil de la bourse a également pris acte de l'existence d'un pacte d'actionnaires¹ et de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société SOTIPAPIER se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 5,000 DT l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOTIPAPIER, tenue le 20/08/2013, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société SOTIPAPIER au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession de la part de ses actionnaires actuels de 9.580.000 actions² d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant un pourcentage d'ouverture au public de 33,74%³ du capital social.

L'introduction en Bourse se fera au moyen de :

- D'une **Offre à Prix Ferme (OPF) de 1.580.000 actions**, représentant 19,55% de l'Offre au public et 6,60% du capital social de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un **Placement Global de 6.500.000 actions**, représentant 80,45% de l'Offre au Public et 27,14% du capital social de la société, centralisé auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

¹Un pacte entre les principaux actionnaires de la société SOTIPAPIER (Abdelkader Hamrouni ou « le Fondateur », HAN TN, HAN LUX et Value Consulting ou « les Investisseurs ») a été établi en date du 22/11/2013 pour une durée de 3 ans au terme de laquelle le pacte sera renouvelable par tacite reconduction d'année en année, à défaut de dénonciation par l'une des parties, dans la limite de 20 ans. Les principales dispositions du pacte sont les suivantes :

- *Engagement de non cession* : En cas d'introduction en bourse de la Société, le Fondateur et les Investisseurs s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs Actions dans le public, sauf autorisation du CMF, pendant une période de vingt quatre mois à compter de la date d'introduction en bourse.
- *Droit préférentiel d'acquisition* : les Parties se consentent mutuellement un droit préférentiel d'acquisition dans l'hypothèse où elles entendraient procéder à une Cession d'Actions. Le Droit Préférentiel d'Acquisition ne pourra s'exercer que sur l'intégralité des Actions, objet de la Cession d'Actions. Toute Cession d'Actions envisagée par une Partie au profit d'un Tiers ne pourra être réalisée que si le Fondateur ou les Investisseurs ont été préalablement invités à exercer leur Droit Préférentiel d'Acquisition.
- *Sortie des Investisseurs ou du Fondateur* : En cas d'offre d'achat faite par un Tiers, les Investisseurs s'engagent à faire bénéficier le Fondateur d'un droit de retrait proportionnel de façon à ce que le Fondateur ne puisse, sauf s'il le souhaite, rester Actionnaire de la Société après la vente de la totalité des Actions détenues par les Investisseurs. Ce droit s'exercerait proportionnellement sur toute offre d'achat que recevraient les Investisseurs pour une partie du capital de la Société.

² Compte tenu d'une quantité de 1.500.000 actions réservée à des investisseurs dans le cadre d'un Placement Privé.

³ Il s'agit du taux effectif d'ouverture dans le public

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Au cours de la période de l'Offre au Public, 1.500.000 actions SOTIPAPIER représentant 6,26% du capital social de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse. Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 9 premiers mois suivant la date de première cotation en Bourse, puis, à l'issue de cette période et pendant les 3 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Global et inversement.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton – SOTIPAPIER-

Siege social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 1981

Capital social : 23 950 000 DT, divisé en 23 950 000 actions ordinaires de valeur nominale un (1)⁴ DT entièrement libérées.

Législation particulière applicable : La société est éligible aux avantages fiscaux prévus par les articles 37 et 38 du code d'incitations aux investissements au titre de son activité de traitement et de transformation de papier recyclé (gamme du papier Test Liner et Cannelure fabriqués à partir de fibres recyclées), notamment la déduction des bénéfices provenant de ces activités de l'assiette de l'IS sans que l'impôt ne soit inférieur à 10% du bénéfice global soumis à l'impôt compte non tenu de la déduction. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 45 du code de l'IRPP et de l'IS, la société est soumise à l'IS au taux de 30% au titre de ses bénéfices provenant de la gamme du produit Kraft. De même, la société est soumise à l'IS au taux de 30% au titre des bénéfices provenant de la vente d'énergie et du service de transport.

Objet social : La société a pour objet la création, l'exploitation et la gestion d'une unité de fabrication de papier et de papier cartonné pour l'emballage ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières, financières, commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet susceptible à son développement.

⁴ L'AGE du 20/08/2013 a décidé de convertir les 5.425.000 actions à dividendes prioritaires en actions ordinaires

2- Période de validité de l'offre

Du 04 au 11 mars 2014 inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au Public, le prix de l'action de la société SOTIPAPIER, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 5,000 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société SOTIPAPIER, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achat pour les investisseurs désirant acquérir des actions SOTIPAPIER dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, au comptant au moment de dépôt de l'ordre d'achat.

Le règlement des ordres d'achat pour les investisseurs désirant acquérir des actions SOTIPAPIER dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, au comptant au moment de dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achats d'actions de la société SOTIPAPIER exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions SOTIPAPIER exprimés dans le cadre du Placement Global.

Pour le Placement Privé, Tunisie Valeurs est le seul intermédiaire en bourse habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions SOTIPAPIER.

6- Mode de placement, de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres

6-1- Offre à Prix Ferme :

Les 1.580.000 actions à céder offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (02) catégories :

- **Catégorie A** : 580.000 actions offertes représentant 7,18% de l'offre au Public et 36,7% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 600 actions et au maximum 6 000 actions ;

- **Catégorie B** : 1.000.000 actions offertes représentant 12,38% de l'offre au Public et 63,3% de l'OPF, réservées aux Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 6001 actions et au maximum 119 750 actions pour les non institutionnels et 1 000 000 actions pour les institutionnels.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de la catégorie A et B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans le cadre de l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global ou du Placement Privé.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et données par écrit aux intermédiaires en Bourse.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire, d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les Sociétés d'Investissement à Capital Risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 600 actions ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 119 750 actions) et à 5% du capital social (soit 1 197 500 actions) pour les institutionnels⁵. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre d'achat doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

⁵Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date d'acquisition.

Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre d'achat portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

▪ Mode de répartition des actions et de satisfaction des ordres d'achat

	Catégorie	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société
Catégorie A	Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 600 actions et au maximum 6 000 actions.	580 000	2 900 000	36,7%	2,42%
Catégorie B	Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 6001 actions et au maximum 119 750 pour les non institutionnels et 1 000 000 pour les institutionnels	1 000 000	5 000 000	63,3%	4,18%
Total		1 580 000	7 900 000	100,00%	6,60%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera, pour les catégories A et B, au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

6-2- Placement Global :

Dans le cadre du Placement Global, 6.500.000 actions SOTIPAPIER représentant 80,45% de l'Offre au public et 27,14% du capital social seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de 250.000 DT.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- 119.750 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital) ;
- 1.197.500 actions pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

7- Transmission des ordres et centralisation :

7-1- Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

7-2- Placement Global

A l'issue de l'opération de placement, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet.

7-3- Placement Privé

A l'issue de l'opération de placement, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet.

8- Ouverture des plis et dépouillement :

8-1- Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

8-2 - Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

8-3 - Placement Privé

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'OPF et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

9- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat sont frappés.

10- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités

pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué, en date du 17/12/2013, aux actions de la société SOTIPAPIER le code ISIN TN0007630015.

Le registre des actionnaires sera tenu par la STICODEVAM.

11- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

12- Contrat de liquidité

Les actionnaires de SOTIPAPIER, la société HAN TN, la société Value Consulting et Monsieur Abdelkader Hamrouni, ont mis en place un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation du titre SOTIPAPIER en Bourse et ce par :

- La somme de 4.000.000 DT répartie comme suit :
 - o 1.400.000 DT pour la société HAN TN (35%) ;
 - o 1.400.000 DT pour la société Value Consulting (35%);
 - o 1.200.000 DT pour Monsieur Abdelkader Hamrouni (30%)

- Un total de 400.000 Titres réparti comme suit :
 - o 140.000 Titres pour la société HAN TN (35%) ;
 - o 140.000 DT pour la société Value Consulting (35%);
 - o 120.000 DT pour Monsieur Abdelkader Hamrouni (30%)

Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs.

13- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société SOTIPAPIER s'engagent, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission aux négociations sur le Marché Principal de la Cote de la Bourse visé par le CMF sous le numéro **14-0853** en date du **17 février 2014** est mis à la disposition du public sans frais au siège de la SOTIPAPIER, auprès de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en bourse chargé de l'opération, auprès de tous les intermédiaires en bourse ainsi que sur le site du CMF : www.cmf.org.tn.

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mars 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Hichem AMOURI.

BILAN

arrêté au 31/12/2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	3 665 086	8 828 072
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 461 972	8 400 119
b - Obligations et Valeurs assimilées		203 114	427 954
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 731 958	4 208 452
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-10	1 731 958	4 208 452
AC 3 - Créances d'exploitation		-	419
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		5 397 044	13 036 943
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	47 721	35 722
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	110 429	102 166
TOTAL PASSIF		158 150	137 888
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-4	5 147 779	12 740 562
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	91 116	158 493
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	6
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		91 116	158 487
ACTIF NET		5 238 895	12 899 055
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 397 044	13 036 943

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	471 125	321 342
a - Dividendes		454 365	291 658
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 761	29 683
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	6 150	2 341
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		477 276	323 682
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	- 211 711	- 132 562
REVENU NET DES PLACEMENTS		265 565	191 121
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	- 39 759	- 37 760
RESULTAT D'EXPLOITATION		225 806	153 361
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 134 691	5 125
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		91 116	158 487
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		134 691	- 5 125
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 1 406 202	- 736 715
* +/- values réalisées sur cession des titres		759 978	1 016 653
* Frais de négociation		- 31 195	- 22 447
RESULTAT NET DE LA PERIODE		- 451 612	410 853

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>		
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	225 806	153 361
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 1 406 202	- 736 715
c - +/- values réalisées sur cession de titres	759 978	1 016 653
d - Frais de négociation de titres	- 31 195	- 22 447
	- 163 389	- 189 560
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	577 552	2 479 276
* Capital	380 000	1 556 000
* Régularisation des sommes non distrib.	193 448	893 335
* Régularisations des sommes distrib.	4 104	29 941
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	- 7 622 711	- 1 995 263
* Capital	- 5 275 000	- 1 257 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 2 213 812	- 716 896
* Régularisation des sommes distrib.	- 133 899	- 21 367
* Droits de sortie	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-
d - Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 7 660 160	705 306
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	12 899 055	12 193 749
b - En fin de période	5 238 895	12 899 055
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	8 609	8 310
b - En fin de période	3 714	8 609
VALEUR LIQUIDATIVE	1 410,580	1 498,322
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-4,63%	3,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013, à 3 665 086 Dinars contre 8 828 072 Dinars au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
<i>Coût d'acquisition</i>	3 114 123	6 866 067
- Actions et droits rattachés	2 847 138	5 836 847
- Titres OPCVM	66 985	609 220
- Obligations et valeurs assimilées	200 000	420 000
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	547 849	1 954 051
- Actions et droits rattachés	549 889	1 945 020
- Titres OPCVM	-2 040	9 031
<i>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</i>	3 114	7 954
Total	3 665 086	8 828 072

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>Courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31</u> <u>Décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Solde au 31/12/2012	6 866 067	7 954	1 954 051	8 828 072	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				23 371 524	
Actions (y compris les droits)	2 289 795			2 289 795	
Obligations		-		-	
Titres OPCVM	21 081 729			21 081 729	
<u>Cessions & Remboursements de l'exercice</u>				-27 123 469	
Actions(y compris les droits)	-5 279 505			-5 279 505	742 564
Obligations	-220 000			-220 000	
Titres OPCVM	-21 623 964			-21 623 964	17 414
* <u>Variation des plus ou moins values Portefeuilles titres</u>			-1 406 202	-1 406 202	
*<u>Variation des intérêts courus</u>		-4 839		-4 839	
Solde au 31/12/2013	3 114 123	3 114	547 849	3 665 086	759 978

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 471 125 Dinars pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, contre un montant de 321 342 Dinars du 01/01/2012 au 31/12/2012, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
-Revenus des actions	293 462	221 177
- Revenus des Titres OPCVM	160 903	70 482
- Revenus des Obligations	16 760	29 683
Total	471 125	321 342

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, à 6150 Dinars contre 2 341 Dinars du 01/01/2012 au 31/12/2012, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Intérêts/ Compte courant	6 150	2 341
Total	6 150	2 341

3-4 Note sur le capital

Capital au 01/01/2013	
- Montant	12 740 562
- Nombre de titres	8 609
- Nombre d'actionnaires	12
Souscriptions réalisées	
- Montant	573 448
- Nombre de titres	380
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-7 488 812
- Nombre de titres	5 275
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets sur le capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	-1 406 202
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	759 978
- Frais de négociation	-31 195
Capital au 31/12/2013	
- Montant	5 147 779
- Nombre de titres	3 714
- Nombre d'actionnaires	12

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2013, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	91 116	158 487
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	6
Total	91 116	158 493

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription	Régul. Rachat	Total
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	225 806	-2 265	-132 425	91 116
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	-	-1	-
Total	225 807	-2 265	-132 426	91 116

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 47 721 Dinars 35 722 contre Dinars au 31/12/2012, et se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Gestionnaire	32 177	16 906
- Dépositaire	15 544	18 816
Total	47 721	35 722

3- 7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013, à 110 429 Dinars contre un solde 102 166 Dinars au 31/12/2012, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	12 849	12 000
- Dividende à payer exercice 1995	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	-
- CMF à payer	589	1 096
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	42 351	38 326
- TCL à régulariser	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	3 900	133
Total	110 429	102 166

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, à 211 711 Dinars contre 132 562 Dinars pour la même période en 2012, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Rémunération du gestionnaire	148 702	66 281
- Rémunération du dépositaire	63 009	66 281
Total	211 711	132 562

3- 9 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, s'élèvent à 39 759 Dinars, contre 37 760 Dinars du 01/01/2012 au 31/12/2012, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	12 000	11 425
- Redevance CMF	12 602	13 256
- Frais de publicité et publications	12 000	10 000
- Autres charges	72	91
- TCL	3 085	2 988
Total	39 759	37 760

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013, à 1 731 958 Dinars contre 4 208 452 Dinars au 31/12/2012, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Avoirs en banque	1 676 841	39 212
- Sommes à l'encaissement	65 064	4 170 337
- Sommes à régler	(15 284)	(1 569)
- Ecart sur intérêts courus /TCN	5 337	472
Total	1 731 958	4 208 452

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Données par actions

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Total des revenus des placements	128,507	37,598
Charges de gestion des placements	-57,003	-15,398
Revenu nets de placements	71,504	22,200
Autres produits	-	-
Autres charges	-10,705	-4,386
Résultat d'exploitation	60,799	17,814
Régularisations du résultat d'exploitation	-36,266	0,595
Sommes distribuables de l'exercice	24,533	18,409
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-378,622	-85,575
+/- values réalisées sur cession de titres	204,625	118,092
Frais de négociation	-8,399	-2,607
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-182,396	29,910
Résultat net de l'exercice	-121,597	47,724
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	-182,396	29,910
Régularisation du résultat non distribuable	88,531	5,041
Sommes non distribuables de l'exercice	-93,865	34,950
Distribution de dividendes	18,410	22,396
Valeur liquidative	1410,580	1498,322

4-2 Ratios pertinents :

Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012
Actif Net Moyen	12 601 817,224	13 256 148,227
Total charges / actif net moyen	1,996%	1,285%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,680%	1,000%
autres charges / actif net moyen	0,316%	0,285%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,792%	1,157%

4- 3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1.18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 31/12/2013, s'élève à 148 702 Dinars TTC.

4- 4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 31/12/2013, s'élève à 63 009 Dinars TTC.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2013	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
Actions & Droits Rattachés		2 847 137,527	3 397 027,034	62,942%	64,842%	
AIR LIQUIDE	57	18 055,635	15 388,860	0,285%	0,294%	0,00%
DA1/5AIRLIQUIDE2012	5	115,190	87,500	0,002%	0,002%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	9	259,175	224,190	0,004%	0,004%	0,00%
ASSAD	6 400	48 321,120	44 614,400	0,827%	0,852%	0,05%
ATTIJARI LEASING	29 934	654 306,386	748 050,660	13,860%	14,279%	1,41%
BIAT	2 850	179 589,950	171 570,000	3,179%	3,275%	0,02%
BNA	11 984	139 151,213	93 127,664	1,726%	1,778%	0,04%
DA1/3 BT 2013	2	3,296	5,200	0,000%	0,000%	0,00%
ESSOUKNA AA	21 081	123 581,999	174 403,113	3,231%	3,329%	0,58%
EUROCYCLES	6 272	70 246,400	57 777,664	1,071%	1,103%	0,12%
LANDOR NS	7 993	59 947,500	58 924,396	1,092%	1,125%	0,17%
MONOPRIX	24 400	412 133,453	572 838,800	10,614%	10,934%	0,15%
ONE TECH	54 820	356 330,000	355 398,060	6,585%	6,784%	0,10%
POULINA GH	6 223	40 002,458	32 396,938	0,600%	0,618%	0,00%
SAH	1 612	15 072,200	15 072,200	0,279%	0,288%	0,01%
SFBT	17 296	151 651,164	229 915,728	4,260%	4,389%	0,02%
SIMPAR	6 387	204 347,609	395 055,111	7,320%	7,541%	0,71%
DA1/8SIMPAR12	1	2,793	5,900	0,000%	0,000%	0,00%
SITS	42 911	109 851,630	103 243,866	1,913%	1,971%	0,28%
SPDIT SICAF	15 000	89 698,126	116 220,000	2,153%	2,218%	0,05%
TUNIS RE	15 647	128 303,873	142 262,524	2,636%	2,716%	0,10%
TUNISIEPROFILESA	8 500	27 474,688	36 218,500	0,671%	0,691%	0,02%
UBCI NG 2013	1 448	18 641,733	34 143,840	0,633%	0,652%	0,01%
DA 8/33 UBCI 2013	16	49,936	81,920	0,002%	0,002%	0,00%
Obligations		200 000,000	203 114,082	3,763%	3,877%	
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	200 000,000	203 114,082	3,763%	3,877%	3,57%
OPCVM		66 985,514	64 945,044	1,203%	1,240%	
FCP SAFA	631	66 985,514	64 945,044	1,203%	1,240%	8,98%
Total Général		3 114 123,041	3 665 086,160	67,909%	69,959%	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2013, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif, au 31 Décembre 2013, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » :

1 - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 32,09 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2 - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 13,86 % de son actif en titres émis par « ATTIJARI LEASING », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

3 - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 10,61 % de son actif en titres émis par « MONOPRIX », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 13 Février 2014

Le commissaire aux comptes :

P/ CMC – DFK International

Hichem AMOURI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle de 0,5% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires d'« ATTIJARI BANK » au titre de l'exercice 2013, s'élèvent à 63 009 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « ATTIJARI GESTION » est calculée au taux de 1.18% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires de la société « ATTIJARI GESTION » au titre de l'année 2013 s'élèvent à 148 702 Dinars TTC.
- Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration qui s'élève à 200 Dinars bruts par administrateur et ce, pour chaque présence.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 13 Février 2014

Le commissaire aux comptes :

P/ CMC – DFK International

Hichem AMOURI

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mars 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Aymen EL ABED.

BILAN

AU 31/12/2013

ACTIF	Note	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	3-1	83 653 635	112 571 740
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 675 275	3 826 345
b-Obligations et valeurs assimilées		77 978 361	108 745 395
c-Autres valeurs			
AC2-Placements monétaires et disponibilités		37 635 685	28 182 118
a-Placements monétaires	3-3	21 249 061	14 843 723
b-Disponibilités	3-5	16 386 624	13 338 395
AC3-Créances d'exploitation		-	-
AC4-Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		121 289 320	140 753 858
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs	3-8	187 999	154 418
PA2-Autres créditeurs divers	3-9	312 624	288 532
TOTAL PASSIF		500 622	442 950
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-Capital	3-6	115 989 232	134 976 979
CP2-Sommes distribuables	3-7	4 799 466	5 333 929
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		606	12
b-Sommes distribuables de la période		4 798 859	5 333 917
ACTIF NET		120 788 698	140 310 908
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		121 289 320	140 753 858

ÉTAT DE RÉSULTAT

AU 31/12/2013

LIBELLE	Note	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-2	5 039 320	5 091 221
a-Dividendes		298 898	176 114
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 740 421	4 915 107
c-Revenus des autres valeurs			
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	1 744 430	1 382 800
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 783 750	6 474 021
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	772 521	614 736
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 011 229	5 859 285
PR 3-Autres produits			
CH 2-Autres charges	3-11	208 598	183 823
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 802 631	5 675 462
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-1 003 772	-341 545
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		4 798 859	5 333 917
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation			
(annulation)		1 003 772	341 545
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		275 567	-90 789
_+/- values réalisées sur cession des titres		-260 126	-6 120
_Frais de négociation		-109	-11
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		5 817 962	5 578 542

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31/12/2013

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	5 802 631	5 675 462
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	275 567	-90 789
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-260 126	-6 120
d-Frais de négociation de titres	-109	-11
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-6 047 753	-6 268 360
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	154 229 535	116 307 948
_Capital	150 979 600	113 963 000
_Régularisation des sommes non distribuables	-2 191 973	-1 575 938
_Régularisation des sommes distribuables	5 441 908	3 920 885
_Droits d'entrée		
b-Rachats	-173 521 954	-122 055 715
_Capital	-170 243 700	-119 384 200
_Régularisation des sommes non distribuables	2 452 996	1 647 003
_Régularisation des sommes distribuables	-5 731 249	-4 318 518
_Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-19 522 209	-6 437 585
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-en début de période	140 310 908	146 748 493
b-en fin de période	120 788 698	140 310 908
<u>AN 5- NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a-en début de période	1 368 897	1 423 109
b-en fin de période	1 176 256	1 368 897
VALEUR LIQUIDATIVE	102,689	102,499
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PÉRIODE	3,99%	3,71%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31.12.2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 83 653 635 Dinars contre 112 571 740 Dinars au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013(*)	31/12/2012
Coût d'acquisition	82 033 619	110 668 205
- Obligations et valeurs assimilées	76 401 687	106 861 048
- Actions SICAV Obligataires	5 631 932	3 807 157
Plus ou moins values potentielles	-628 704	-904 271
-Obligations et valeurs assimilées	- 672 047	-923 458
- Actions SICAV	43 343	19 187
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	2 248 720	2 807 806
Total	83 653 635	112 571 740

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 5 039 320 Dinars au 31/12/2013 contre un montant de 5 091 221 Dinars pour l'année 2012, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Revenus des Obligations & valeurs assimilés	4 740 421	4 915 107
- Revenus des Actions OPCVM	298 898	176 114
Total	5 039 320	5 091 221

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 21 249 061 Dinars contre 14 843 723 Dinars au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013(*)	31/12/2012
- Certificats de dépôts	10 000 000	9 611 798
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	375 590	280 862
- Billet de trésorerie	10 855 381	4 947 181
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	18 090	3 882
TOTAL	21 249 061	14 843 723

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 1 744 430 Dinars au 31/12/2013 contre 1 382 800 Dinars pour l'exercice 2012.

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Intérêts du compte courant	19 718	23 629
- Intérêts des Placements à terme	453 707	361 842
- Intérêts des CD	703 550	395 328
- Intérêts des Billets de trésorerie	567 455	601 033
-Écart sur Mise en pension livrée	-	968
Total	1 744 430	1 382 800

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 16 386 624 Dinars contre 13 338 395 Dinars au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Avoirs en banque	5 216 522	3 937 516
- Sommes à l'encaissement	4 110 974	12 411 093
- Sommes à régler	-6 192 668	-13 204 432
- Intérêts courus/Cpte courant	3 886	3 538
- Dépôt à termes	13 000 000	10 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	247 910	190 680
Total	16 386 624	13 338 395

3-6 Note sur le capital

Capital au 01/01/2013	
- Montant	134 976 979
- Nombre de titres	1 368 897
- Nombre d'actionnaires	842
Souscriptions réalisées	
- Montant	148 787 626
- Nombre de titres	1 509 796
- Nombre d'actionnaires nouveaux	245
Rachats effectués	
- Montant	- 167 790 705
- Nombre de titres	1 702 437
- Nombre d'actionnaires sortants	288
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	275 567
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	- 260 127
- Frais de négociation	- 109
Capital au 31/12/2013	
- Montant	115 989 232
- Nombre de titres	1 176 256
- Nombre d'actionnaires	799

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice 2013 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice	4 798 859	5 333 917
Sommes distribuables des exercices antérieurs	606	12
Total	4 799 466	5 333 929

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 187 999 Dinars contre un solde de 154 418 Dinars au 31/12/2012, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Gestionnaire	123 839	86 648
- Dépositaire	64 160	67 770
Total	187 999	154 418

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 312 624 Dinars au 31/12/2013 contre un solde de 288 532 Dinars au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	25 000	14 553
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 096
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 735
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 153
- Dividende à payer exercice 2010	643	699
- Dividende à payer exercice 2011	778	13 794
- Dividende à payer exercice 2012	22 316	
- CMF à payer	11 148	12 558
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	61 870	55 583
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	2 586
- Etat taxes à payer	2 823	1 423
Total	312 624	288 532

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 772 521 Dinars au 31/12/2013 contre 614 736 Dinars pour l'exercice 2012, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Rémunération du gestionnaire	515 014	351 278
- Rémunération du dépositaire	257 507	263 458
Total	772 521	614 736

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 208 598 Dinars au 31/12/2013, contre 183 823 Dinars pour l'année 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires	30 134	-
- Redevance CMF	145 484	148 847
- Frais de publicité et publications	11 000	11 000
- Autres charges/ Services bancaires	481	702
- Frais sur mise en pension de Titres	-	2 911
- Jetons de présence	4 000	4 000
- TCL	17 499	16 363
Total	208 598	183 823

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,354 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre de l'année 2013 s'élève à 515 014 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'année 2013 s'élève 257 507 Dinars TTC.

4-3 Données par action & ratios pertinents

4-3-1- Données Par action

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Total des revenus des placements	5,767	4,729
Charges de gestion des placements	0,657	0,449
Revenu nets de placements	5,110	4,280
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	0,177	0,134
Résultat d'exploitation	4,933	4,146
Régularisations du résultat d'exploitation	-0,853	-0,250
Sommes distribuables de l'exercice	4,080	3,897
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,234	-0,066
+/- values réalisées sur cession de titres	-0,221	-0,004

Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,013	-0,071
Résultat net de l'exercice	4,946	4,075
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,013	-0,071
Régularisation du résultat non distribuable	-0,007	-0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	0,006	-0,071
Distribution de dividendes	3,896	4,444
Valeur liquidative	102,689	102,499

4-3-2- Ratios de gestion des placements

Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012
Actif Net Moyen	145 484 099,859	148 846 522,919
Total charges / actif net moyen	0,674%	0,536%
charges de gestion des placements / actif net moyen	0,531%	0,413%
autres charges / actif net moyen	0,143%	0,123%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,988%	3,813%

4-4 Les mouvements sur le portefeuille-titres et les placements monétaires

Libellé	Obligations & Valeurs assimilés	Actions SICAV	Billets de Trésorerie	Certificats de Dépôt
Solde initial en coût d'acquisition	106 861 048	3 807 157	4 947 181	9 611 798
(+) Souscriptions	4 280 380	64 116 437	104 400 000	200 000 000
(-) Remboursements ou cessions	34 739 741	62 291 662	98 400 000	200 000 000
(+) Variation des intérêts précomptés	-	-	-91 800	388 202
(1) Solde final en coût d'acquisition	76 401 687	5 631 932	10 855 381	10 000 000
(+) Solde initial des Intérêts courus	2 807 806	-	3 882	280 862
(+) Variation des Intérêts courus	-559 086	-	14 208	94 728
(2) Solde final des intérêts courus	2 248 720	-	18 090	375 590
(+) Solde initial des +/- values potentielles	-923 458	19 187	-	-
(+) Variation des +/- values potentielles	251 411	24 156	-	-
(3) Solde final des +/- values potentielles	-672 047	43 343	-	-
Total (1) +(2) +(3)	77 978 361	5 675 275	10 873 471	10 375 590

PORTEFEUILLE AU 31/12/2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Annexe I

Désignation Du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif
OBLIGATIONS		47 022 177,142	48 045 623,120	39,612%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	5 000	200 000,000	208 449,929	0,172%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	10 000	400 000,000	416 899,858	0,344%
AMEN BANK 2009 SUBORDONNE TR A / AMEN BANK	20 000	1 466 400,00	1 482 690,30	1,222%
AMEN BANK 2010 SUBORDONNE/ AMEN BANK	30 000	2 399 777,14	2 435 226,01	2,008%
AMEN BANK 2011 -1 TAUX FIXE / AMEN BANK	35 000	2 800 000,000	2 836 312,548	2,338%
ATB SUBORDONNE 2009 TR A / ARAB TUNISIAN BANK	25 000	1 875 000,000	1 925 797,989	1,588%
ATL 2009 / ARAB TUNISIAN LEASE	22 000	440 000,000	452 888,986	0,373%
ATL 2009/3 / ARAB TUNISIAN LEASE	10 000	200 000,000	200 044,931	0,165%
ATL 2010/1 TR AFC / ARAB TUNISIAN LEASE	15 000	600 000,000	610 434,089	0,503%
ATL 2010/1 TR BNA / ARAB TUNISIAN LEASE	5 000	200 000,000	203 478,030	0,168%
ATL 2010/2 TR AFC / ARAB TUNISIAN LEASE	20 000	1 600 000,000	1 600 403,288	1,319%
ATL 2010/2 TR BNAC / ARAB TUNISIAN LEASE	15 000	1 200 000,000	1 200 302,466	0,990%
ATTIJARI LEASING SUBBORDONNE 2009 / ATTIJARI LEASING	20 000	2 000 000,000	2 083 282,477	1,718%
ATTIJARI LEASING 2010-1/ ATTIJARI LEASING	30 000	1 200 000,000	1 216 236,856	1,003%
ATTIJARI LEASING 2011/ ATTIJARI LEASING	25 000	2 000 000,000	2 092 317,808	1,725%
ATTIJARI LEASING 2012-2/ ATTIJARI LEASING	17 700	1 416 000,000	1 418 845,966	1,170%
ATTIJARI LEASING 2013-1/ ATTIJARI LEASING	20 000	2 000 000,000	2 011 975,540	1,659%
BH 2009 TRANCHE B / BH	50 000	4 230 000,000	4 230 514,554	3,488%
BH SUBORDONNE 2007 / BH	10 000	200 000,000	200 599,890	0,165%
BTE 2010 -CATEGORIE A / BTE	10 000	700 000,000	708 807,723	0,584%
BTKD2009 / BTKD	5 000	350 000,000	362 615,802	0,299%
CIL 2009/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	200 000,000	204 002,192	0,168%
CIL 2009/3 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	20 000	800 000,000	831 486,326	0,686%
CIL 2011/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	600 000,000	622 533,330	0,513%
EL WIFACK LEASING 2010 / EL WIFACK LEASING	20 000	1 200 000,000	1 249 827,672	1,030%
CONDITIONNEMENT HUILE D'OLIVE / BIAT	6 000	450 000,000	452 427,985	0,373%
MEUBLATEX 2008 (G)/ ATB	10 000	600 000,000	608 947,726	0,502%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B / BT	2 000	160 000,000	164 734,246	0,136%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C / BTL	1 000	80 000,000	82 367,123	0,068%
MODERN LEASING 2012/MODERN LEASING	5 000	500 000,000	522 580,821	0,431%
PANOBOIS 2007 TR(B) / BIAT	1 500	60 000,000	62 273,754	0,051%
PANOBOIS 2007 TR(C) / BTE	1 500	60 000,000	62 273,754	0,051%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(B) / STB	7 000	280 000,000	284 359,715	0,234%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(D) / BNA	7 000	280 000,000	284 359,715	0,234%
STB 2008/2 / STB	8 000	600 000,000	627 096,986	0,517%
STB 2010/1 CATEGORIE / STB	100 000	7 000 000,000	7 233 706,012	5,964%
TUNISIE LEASING 2009-2 / TUNISIE LEASING	10 000	400 000,000	412 490,959	0,340%

TUNISIE LEASING 2010-2/ TUNISIE LEASING	20 000	800 000,000	804 138,205	0,663%
TUNISIE LEASING 2010 SUBORDONNE / TUNISIE LEASING	20 000	1 200 000,000	1 246 231,475	1,027%
TUNISIE LEASING 2012 -1 CATEGORIE A / TUNISIE LEASING	10 000	800 000,000	823 400,329	0,679%
TUNISIE LEASING 2012 -2 CATEGORIE A / TUNISIE LEASING	10 000	1 000 000,000	1 048 502,237	0,864%
UIB 2009-1 / UIB	20 000	1 200 000,000	1 223 197,808	1,008%
UIB 2011-1 CATEGORIE A / UIB	7 500	600 000,000	609 629,415	0,503%
UIB 2011-1 CATEGORIE B / UIB	7 500	675 000,000	686 930,302	0,566%

BTA		29 379 510,000	29 932 737,401	24,68%
------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------

BTA6.9% MAI2022	6 860	7 353 030,000	7 441 224,086	6,135%
	4 000	4 320 000,000	4 345 481,006	3,583%
	2 860	3 033 030,000	3 095 743,080	2,552%

BTA6.75%JUILLET2017	420	430 150,000	437 268,408	0,361%
	250	256 750,000	260 620,227	0,215%
	120	122 400,000	124 692,834	0,103%
	50	51 000,000	51 955,347	0,043%

BTA 7% FEVRIER 2015	8 106	8 205 945,000	8 528 180,435	7,031%
	5 000	5 007 500,000	5 251 803,646	4,330%
	3 000	3 092 445,000	3 165 058,783	2,610%
	106	106 000,000	111 318,006	0,092%

BTA 7.5% AVRIL 2014	12 948	13 390 385,000	13 526 064,472	11,152%
	3 000	3 099 000,000	3 133 739,798	2,584%
	2 500	2 586 250,000	2 611 584,230	2,153%
	3 000	3 105 000,000	3 133 954,829	2,584%
	2 310	2 392 005,000	2 413 186,612	1,990%
	2 000	2 068 000,000	2 089 231,543	1,723%
	50	51 250,000	52 345,272	0,043%
	88	88 880,000	92 022,188	0,076%

OPCVM		5 631 931,897	5 675 274,530	4,68%
--------------	--	----------------------	----------------------	--------------

SICAV OBLIGATAIRE				
TUNISO EMIRATIE SICAV	11 435	1 233 380,431	1 227 300,730	1,012%
SANADAT SICAV	22 275	2 392 273,659	2 410 511,400	1,987%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	19 300	2 006 277,807	2 037 462,400	1,680%

Certificats de dépôt auprès d'Attiajri Bank		10 000 000,000	10 375 589,755	8,55%
--	--	-----------------------	-----------------------	--------------

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
07/04/2013	TMM+1.6%	370 JOURS	10 000 000,000	10 375 589,755	8,554%

Billets de trésorerie		10 855 381,035	10 873 471,251	8,96%
------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	--------------

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE					
18/11/2013	6,50%	60 J	CIL	991 426,216	997 695,546	0,823%	
28/12/2013	7,00%	60 J	MODERN LEASING	1 972 481,572	1 973 684,498	1,627%	
09/12/2013	6,50%	90 J	CIL	1 974 028,529	1 980 585,146	1,633%	
25/12/2013	7,00%	90 J	TUNISIE LEASING	2 958 722,359	2 961 881,852	2,442%	
30/12/2013	7,00%	90 J	Attijari Leasing	2 958 722,359	2 959 624,209	2,440%	

Dépôt à Terme auprès d'Attijari Bank	13 000 000,000	13 247 909,545	10,92%
--------------------------------------	----------------	----------------	--------

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE				
02/07/2010	TMM+0.82	5 ans		10 000 000,000	10 222 411,682	8,428%
23/10/2013	5,62%	90 J		3 000 000,000	3 025 497,863	2,494%

Total Portefeuille Titres & Placements monétaires	115 889 000,074	118 150 605,602	97,412%
---	-----------------	-----------------	---------

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » tels qu'ils sont annexés au présent rapport et faisant apparaître un total actif de 121 289 320 dinars, un actif net de 120 788 698 dinars et une valeur liquidative de 102,689 dinars, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » comprenant le bilan arrêtés au 31 Décembre 2013, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes explicatives.

①- Responsabilité de la direction pour les états financiers

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

②- Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

③- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas des observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

En outre, Nous avons procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 13 Février 2014

Le Commissaire aux Comptes :

Aymen EL ABED

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV », nous avons été avisés des conventions suivantes rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et « Attijari Bank » au titre de laquelle la Banque reçoit une rémunération calculée au taux de 0,177 % TTC sur la base de l'actif net quotidien. A ce titre, la rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'année 2013, s'élève à 257 507 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et la société « Attijari Gestion » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financières et administratives. La rémunération annuelle en TTC de la société « Attijari Gestion » est calculée au taux de 0,354 % sur la base de l'actif net quotidien. A ce titre, la rémunération d'« Attijari Gestion » au titre de l'année 2013, s'élève à 515 014 Dinars TTC.

B- Rémunération des administrateurs

- L'estimation comptabilisée au titre des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 4 000 Dinars bruts.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 13 Février 2014

Le Commissaire aux Comptes :
Aymen EL ABED

ATTIJARI VALEURS SICAV

ATTIJARI VALEURS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mars 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ-KPMG TUNISIE représenté par Mme Emna RACHIKOU.

BILAN AU 31/12/2013

	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2013</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2012</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		2 278 300	6 166 474
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	2 075 186	5 738 520
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	203 114	427 954
c-Autres valeurs			
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES		930 090	3 299 616
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités	3-4	930 090	3 299 616
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	323
TOTAL ACTIF		3 208 390	9 466 413
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-7	31 106	24 921
PA2-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-8	270 630	256 719
TOTAL PASSIF		301 736	281 639
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-5	2 856 782	9 050 036
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		49 872	134 737
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-6	5	31
b-Sommes distribuables de l'exercice en cours	3-6	49 866	134 706
ACTIF NET		2 906 653	9 184 773
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 208 390	9 466 413

ETAT DE RESULTAT

AU 31/12/2013

	NOTE	Du 01/01/2013	Du 01/01/2012
		Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		325 294	244 822
a-Dividendes	3-2	308 534	215 388
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	16 761	29 434
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-3	3 685	1 114
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		328 980	245 936
CH 1-Charges de gestion des placements	3-9	-145 009	-92 453
REVENU NET DES PLACEMENTS		183 971	153 483
PR 3-Autres produits			
CH 2-Autres charges	3-10	-30 938	-26 847
RESULTAT D EXPLOITATION		153 033	126 636
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-103 167	8 070
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		49 866	134 706
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		103 167	-8 070
_Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-976 716	-241 063
_Plus ou moins values réalisées sur cession des titres		563 291	386 013
_Frais de négociation		-23 382	-12 474
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-283 774	259 111

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31/12/2013

	<u>Du 01/01/2013</u>	<u>Du 01/01/2012</u>
	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	153 033	126 636
b-Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-976 716	-241 063
c-Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	563 291	386 013
d-Frais de négociation de titres	-23 382	-12 474
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-134 722	-131 484
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	61 719	614 216
_Capital	40 000	380 500
_Régularisation des sommes non distribuables	20 880	223 687
_Régularisation des sommes distribuables	839	10 029
_Droits d'entrée		
b-Rachats	-5 921 343	-121 339
_Capital	-4 064 700	-79 800
_Régularisation des sommes non distribuables	-1 752 628	-40 061
_Régularisation des sommes distribuables	-104 016	-1 479
_Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-6 278 120	620 503
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de période	9 184 773	8 564 270
b-En fin de période	2 906 653	9 184 773
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a-En début de période	60 795	57 788
b-En fin de période	20 548	60 795
VALEUR LIQUIDATIVE	141,457	151,078
DIVIDENDE DISTRIBUE	2,216	2,267
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-4,90%	3,47%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 2 278 300DT contre 6 166 474 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Coût d'acquisition	1 793 069	4 699 687
- Actions et droits rattachés	1 526 084	3 854 379
- Titres OPCVM	66 985	425 308
- Obligations et valeurs assimilées	200 000	420 000
Plus ou moins values potentielles	482 117	1 458 833
- Actions et droits rattachés	484 157	1 451 353
- Titres OPCVM	-2 040	7 480
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	3 114	7 954
Total	2 278 300	6 166 474

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2012	4 699 687	7 954	1 458 833	6 166 474	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	1 557 874			1 557 874	
Obligations des sociétés					
Bons du trésor Assimilables					
Titres OPCVM	14 902 591			14 902 591	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-3 886 169			-3 886 169	550 284
Annuités et cession des obligations des sociétés	-220 000			-220 000	
Remboursement et cession des BTA					
Cession de titres OPCVM	-15 260 913			-15 260 913	13 008
Variation des Plus ou moins values			-976 716	-976 716	
Variation des intérêts courus		-4 839		-4 839	
Solde au 31/12/2013	1 793 069	3 114	482 117	2 278 300	563 291

PORTEFEUILLE AU 31/12/2013

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif	Nombre d'actions	% K EMIS
----------------------	------------------	--------------------	----------------------	---------	------------------	----------

ACTIONS & DROITS RATTACHES		1 526 083,841	2 010 240,840	62,656%		
---------------------------------------	--	----------------------	----------------------	----------------	--	--

AIR LIQUIDE	57	18 055,635	15 388,860	0,480%	1 211 282	0,005%
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	87,500	0,003%	1 211 282	0,000%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	224,190	0,007%	1 211 282	0,001%
ASSAD	4 750	40 238,356	33 112,250	1,032%	12 000 000	0,040%
ATTIJARI LEASING	21 040	342 072,536	525 789,600	16,388%	2 125 000	0,990%
BIAT	1 920	121 893,946	115 584,000	3,603%	17 000 000	0,011%
BNA	3 000	38 057,434	23 313,000	0,727%	32 000 000	0,009%
ESSOUKNA	16 000	81 449,467	132 368,000	4,126%	3 607 500	0,444%
LANDOR NS	6 500	48 750,000	47 918,000	1,494%	4 700 000	0,138%
MONOPRIX	16 144	267 722,859	379 012,688	11,813%	16 641 144	0,097%
ONE TECH	19 691	127 991,500	127 656,753	3,979%	53 600 000	0,037%
SAH	899	8 405,650	8 405,650	0,262%	30 471 839	0,003%
SFBT	9 300	87 518,975	123 624,900	3,853%	80 000 000	0,012%
SIMPAR	3 542	134 484,276	219 083,326	6,828%	900 000	0,394%
SITS	4 761	12 632,151	11 454,966	0,357%	15 600 000	0,031%
SPDIT SICAF	13 000	78 273,747	100 724,000	3,139%	28 000 000	0,046%
DA3/80 T.LEASING 2103	77	55,671	50,050	0,002%	8 300 000	0,001%
TUNIS RE	8 500	69 699,388	77 282,000	2,409%	15 000 000	0,057%
TUNISIE PROFILE	9 527	30 741,419	40 594,547	1,265%	45 000 000	0,021%
UBCI NG 2013	1 208	17 609,922	28 484,640	0,888%	20 001 529	0,006%
DA 8/33 UBCI 2013	16	56,544	81,920	0,003%	20 001 529	0,000%

OPCVM		66 985,514	64 945,044	2,024%		
--------------	--	-------------------	-------------------	---------------	--	--

FCP SAFA	631	66 985,514	64 945,044	2,024%	7 023	8,985%
----------	-----	------------	------------	--------	-------	--------

OBLIGATIONS		200 000,000	203 114,082	6,331%		
--------------------	--	--------------------	--------------------	---------------	--	--

S.I.H. MOURADI 2008 TR (B)	5 000	200 000,000	203 114,082	6,331%	140 000	3,571%
----------------------------	-------	-------------	-------------	--------	---------	--------

TOTAL GENERAL		1 793 069,355	2 278 299,966	71,011%		
----------------------	--	----------------------	----------------------	----------------	--	--

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 325 294 DT pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 contre un montant de 244 822 DT pour la même période en 2012, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Revenus des actions	195 513	141 440
- Revenus des Titres OPCVM	113 021	73 948
- Revenus des Obligations	16 761	29 434
Total	325 294	244 822

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, à 3 685 DT contre 1 114 DT au 31/12/2012, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Intérêts/ compte courant	3 685	1 114
Total	3 685	1 114

3- 4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 930 090 DT contre 3 299 616 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Avoir en banque	827 357	58 782
- Sommes à l'encaissement	108 636	3 242 376
- Sommes à régler	-8 877	- 1717
- intérêts sur compte courant	2 974	175
Total	930 090	3 299 616

3-5 Note sur le capital

<u>- Capital au 31/12/2012</u>	
- Montant	9 050 036
- Nombre de titres	60 795
- Nombre d'actionnaires	55
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	60 880
- Nombre de titres	400
- Nombre d'actionnaires nouveaux	1
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	- 5 817 329
- Nombre de titres	40 647
- Nombre d'actionnaires sortants	4
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus et moins values potentielles	-976 716
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	563 291
- Frais de négociation	-23 382
<u>- Capital au 31/12/2013</u>	
- Montant	2856 782
- Nombre de titres	20 548
- Nombre d'actionnaires	52

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice encours	49 866	134 706
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5	31
Total	49 872	134 737

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription s	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	153 034	-47	-103 120	49 867
Sommes distribuables des exercices antérieurs	15	-	-10	5
Total	153 049	-47	-103 130	49 872

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 31 106 DT contre un solde de 24 921 DT au 31/12/2012, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Gestionnaire	20 994	11 852
-Dépositaire	10 112	13 069
Total	31 106	24 921

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 270 630 DT contre un solde de 256 719 DT au 31/12/2012 détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	8 849	8 989
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837

- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 881	8 881
- Dividende à payer exercice 2008	24 591	24 591
- Dividende à payer exercice 2009	13 769	13 769
- Dividende à payer exercice 2010	10 404	10 404
- Dividende à payer exercice 2011	8 431	8 431
- Dividende à payer exercice 2012	7 894	-
- CMF à payer	350	780
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	42 026	37 942
- TCL à régulariser	12 423	12 423
- Etat à payer	2 574	71
Total	270 630	256 719

3-9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 145 009 DT contre 92 453 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Rémunération du gestionnaire	101 852	46 227
- Rémunération du dépositaire	43 157	46 226
Total	145 009	92 453

3-10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 30 938 DT, contre 26 847 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	8 000	6 000
- Redevance CMF	8 632	9 245
- Frais de publicité et publications	12 000	10 000
- Services Bancaire et Autres charges	72	92
- TCL	2 234	1 510
Total	30 938	26 847

4 - AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	16,010	4,045
Charges de gestion des placements	-7,057	-1,521
Revenu net des placements	8,953	2,525
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-1,506	-0,442
Résultat d'exploitation	7,448	2,083
Régularisation du résultat d'exploitation	-5,021	0,133
Sommes distribuables de l'exercice	2,427	2,216
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-47,533	-3,965
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	27,413	6,349
Frais de négociation	-1,138	-0,205
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-21,258	2,179
Résultat net de l'exercice	-13,810	4,262
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-21,258	2,179
Régularisation du résultat non distribuable	11,426	0,748
Sommes non distribuables de l'exercice	-9,832	2,928
Distribution de dividendes	2,216	2,267
Valeur liquidative	141,457	151,078

4-2 Ratios pertinents

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Actif net moyen	8 631 478,471	9 245 303,032
Total charges / actif net moyen	2,038%	1,290%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,680%	1,000%
autres charges / actif net moyen	0,358%	0,290%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,773%	1,370%

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/12/2013 s'élève à 101 852 DT TTC.

4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2013 s'élève à 43 157 DT TTC.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **Exercice 2013**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société «ATTIJARI VALEURS SICAV » Société d'Investissement à Capital Variable , comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat , l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de **3 208 390 DT**, des sommes distribuables de **49 866 DT** et un résultat net de la période de **- 283 774 DT**

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraude ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'ATTIJARI VALEURS SICAV au 31/12/2013 ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

1. Dépassement du seuil de 20 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 relatif à l'emploi de l'actif en liquidité . En effet, l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » est employé au 31/12/2013 à raison de 28,99% dans des liquidités.
2. Dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des organismes de placement collectif relatif à l'emploi de l'actif en titre émis ou garantis par un même émetteur . En effet, l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » est employé au 31/12/2013 à raison de 16,39% dans le capital de « ATTIJARI LEASING » et à raison de 11,81% dans le capital de « MONOPRIX ».

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeurs susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FMBZ-KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice 2013

En application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers .Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer , sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit , leur caractéristiques et modalités essentielles , sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé . Il vous appartient d'apprécier l'intérêts qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1 .Convention et opérations conclues au cours de l'exercice 2013 :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre des articles sus mentionnés ait été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant selon les mêmes articles être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2013 :

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- ATTIJARI VALEURS SICAV a conclu avec *Attijari Gestion* une convention de gestion et avec *Attijari Bank* une convention de dépositaire. Ces deux conventions sont applicables depuis le 01 janvier 2009, valables pour une durée d'une année et renouvelables pour la même période par tacite reconduction. En vertu des deux conventions, une rémunération de 0,5% TTC de la valeur de l'actif net est attribuée à chacun des dépositaires et gestionnaire.

A partir du 1^{er} Janvier 2013, la rémunération de *Attijari Gestion* est passée de 0.5% TTC à 1.18 % TTC l'an suite à la décision du conseil d'administration réuni le 16 Juillet 2012.

Les honoraires du dépositaire s'élèvent à 43 157 DT, ceux du gestionnaire sont de 101 852 DT.

- En outre ATTIJARI VALEURS SICAV reçoit une rémunération sur le compte courant créditeur ouvert auprès d'ATTIJARI BANK à un taux de 2 %. La rémunération du compte courant créditeur relative à l'exercice 2013 est prise en compte pour un montant de 3 685 DT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FMBZ-KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mourad Guellaty et Sonia LOUZIR.

Bilan

Exercice clos le 31 Décembre 2013

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
<u>ACTIF</u>			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	6 679	282 073
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	194 415	355 230
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	115 888	54 755*
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	5 756	0
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	1 767	1 345
AC7- Autres actifs	4.7	7 727	6 945
TOTAL ACTIF		332 284	700 400*
<u>PASSIF</u>			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.8	135	248
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	19 622	60 865
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	274 555	561 326
PA5 - Autres passifs	4.11	10 447	51 970
TOTAL PASSIF		304 759	674 409
<u>Capitaux propres</u>			
CP1 - Capital		50 000	50 000
CP2 - Réserves		277	277
CP3 - Résultats reportés		(24 286)	(25 226)*
CP4 - Résultat de l'exercice		1 534	940*
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.12	27 525	25 991*
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		332 284	700 400*

* Solde ajusté en pro-forma pour le besoin de comparabilité, suite à un changement de méthode. Voir note 3.5

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 Décembre 2013

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		10 613	11 484
HB 2 - Crédits documentaires		7 083	7 261
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		17 696	18 745
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.13	37 416	21 934
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		37 416	21 934
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 7 - Garanties reçues	4.14	136 573	46 042
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		136 573	46 042

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2013

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	4.15	8 756	6 805
PR 2 - Commissions (en produits)	4.16	3 382	3 799
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		143	995
Total produits d'exploitation bancaire		12 281	11 599
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.17	(2 328)	(1 912)
CH 2 - Commissions encourues		(272)	(293)
Total charges d'exploitation bancaire		(2 600)	(2 205)
PRODUIT NET BANCAIRE		9 681	9 394
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.18	(454)	(808)*
PR 7 - Autres produits d'exploitation		273	301

CH 6 - Frais de personnel	4.19	(4 680)	(4 434)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.20	(3 043)	(2 985)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(252)	(563)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 525	905*
PR8\CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.21	20	55
CH 11- Impôts sur les sociétés	4.22	(11)	(20)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 534	940*
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 534	940*
Résultat net de l'exercice		1 534	940*
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		(1 999)	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(465)	940*
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.25	0,307	0,188*

* Solde ajusté en pro-forma pour le besoin de comparabilité, suite à un changement de méthode. Voir note 3.5

Etat de flux de trésorerie Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2013

(Unité : en 1 000 DT)

<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>	Note	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		12 569	12 180
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(2 648)	(2 106)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(77 511)	(44 174)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(286 749)	328 176
Titres de placements		(6 000)	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(4 623)	(5 006)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(45 091)	43 347
Impôts sur les sociétés payés		(11)	(20)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(410 064)	332 397
 <u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisitions des titres d'investissement		0	0
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(674)	(259)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(674)	(259)
 <u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Augmentation \ diminution des ressources spéciales		0	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		0	0
 Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(410 738)	332 138
Liquidités et équivalents en début d'exercice		548 266	216 128
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.23	137 528	548 266

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2013 pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants		0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier		0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %	
▪ B3 : Actifs préoccupants		50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %	

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	33%
Logiciels informatiques	20%, 33% et 50%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

3.5. Modifications comptables :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Conformément aux dispositions de la NCT11 « Modifications comptables », ladite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 soient imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013. De ce fait, les nouvelles dispositions ont été appliquées d'une façon rétrospective et les données de l'exercice 2012 ont été retraitées comme suit :

1- Rubriques ajustées du Bilan au 31 décembre 2012:

	2012 Publié	Ajustements	2012 Ajusté
AC3- Créances sur la clientèle	56 754	(1 999)	54 755
TOTAL ACTIF	702 399	(1 999)	700 400
CP3 - Résultats reportés	(23 410)	(1 816)	(25 226)
CP4 - Résultat de l'exercice	1 123	(183)	940
TOTAL CAPITAUX PROPRES	27 990	(1 999)	25 991
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	702 399	(1 999)	700 400

2- Rubriques ajustées de l'état de résultat au 31 décembre 2012:

	2012 Publié	Ajustements	2012 Ajusté
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(625)	(183)	(808)
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 088	(183)	905
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	1 123	(183)	940
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 123	(183)	940

4. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)***Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT**Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2013 un total de **6 679** KDT et se décompose comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Caisse	1 754	2 160
BCT	4 925	279 913
<u>Total</u>	<u>6 679</u>	<u>282 073</u>

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiersAu 31 décembre 2013, le total de cette rubrique a atteint **194 415** KDT, et se répartit entre les postes suivants:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts à vue	3 335	49 639
Placements	147 261	277 653
Créances rattachées	94	133
Créances sur les Etablissements Financiers	43 485	27 653
Créances rattachées	240	152
<u>Total</u>	<u>194 415</u>	<u>355 230</u>

Note 4.3 – Créances sur la clientèle**4.3.1 - Ventilation par nature d'engagement**Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2013 un solde de **115 888** KDT se répartissant comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Comptes courants débiteurs	9 788	6 604
Escomptes commerciales	7 880	9 862
Crédits à Court Terme	46 735	29 292
Crédits à Moyen et Long Terme	50 826	12 823
Crédits de consolidations	316	443
Impayés	13 632	8 232
Intérêts courus	641	226
Total Créances Brutes	129 818	67 482
Provision Collective	(211)	(136)
Provisions affectées*	(8 958)	(8 405)*
Agios réservés	(4 761)	(4 186)
Total Créances Nettes	115 888	54 755*

*Solde ajusté en pro-forma pour le besoin de comparabilité, suite à un changement de méthode. Voir note 3.5

4.3.2 – Provisions

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1, les provisions sur créances douteuses sont calculées en considération de la classification du risque des clients et des garanties y afférentes.

4.3.3 - Ventilation par classe de risque (en montants bruts)

Classe	31/12/2013	31/12/2012
Actifs Classés 0	98 533	47 698
Actifs Classés 1	16 946	6 432
Actifs Classés 2	317	143
Actifs Classés 3	464	551
Actifs Classés 4	13 558	12 658
Total	129 818	67 482

4.3.4 – Provision Collective

Conformément à la circulaire aux banques 2012-02, telle que modifiée par les textes subséquents, la banque a constitué au titre de l'exercice 2013 des provisions additionnelles à caractère général dites «provisions collectives» sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) pour un montant de **75 KDT** afin d'aboutir à un stock de **211 KDT** au 31 décembre 2013.

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Provisions collectives	211	136

Note 4.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2013 un total de **5 756 KDT** relatif à l'acquisition de titres BTC auprès de la BCT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2013
BTC	6 000
Produits perçus d'avance	(244)
Total	5 756

Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2013 un total de **52 KDT** et représente des souscriptions d'ABC Tunisie dans le capital de la Société Tunisienne de Garantie pour 20 KDT et dans le capital de la SIBTEL pour 32 KDT.

Note 4.6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2013, **1 767 KDT** dont le détail se présente comme suit :

Libellé	V.Brute au 31-12-2012	Acquis./ Cession	V. Brute au 31-12-2013	Amort. 2012	Cession 2013	Dotations 2013	Amort. 2013	V. Nette au 31-12-2013
Agencements, Aménagements Installations	1 861	389	2 250	(1 031)		(110)	(1 141)	1 109
Immeubles	298		298	(32)		(10)	(42)	256
Matériel de Transport	118	126	244	(109)	43	(18)	(84)	160
Matériel Informatique	1 068	(9)	1 059	(883)	52	(72)	(903)	156
Mobilier et Matériel de Bureau	753	36	789	(698)	15	(34)	(717)	72
Logiciels Informatiques	3 039	16	3 055	(3 039)	6	(8)	(3 041)	14
Total	7 137	558	7 695	(5 792)	116	(252)	(5 928)	1 767

Note 4.7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2013 un solde de **7 727 KDT** et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Crédits au personnel	5 340	5 147
Charges payées d'avance	80	54
Autres	2 307	1 744
Total	7 727	6 945

Note 4.8 - Banque Centrale, CCP

Ce poste totalise au 31 décembre 2013 un solde de **135 KDT** représentant un solde créditeur d'un compte Nostro.

Note 4.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste totalise au 31 décembre 2013 un solde de **19 622** KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts des étab. Bancaires*	15 697	54 807
Dépôts des étab. financiers	3 925	6 058
<u>Total</u>	<u>19 622</u>	<u>60 865</u>

* Ce solde correspond essentiellement aux dépôts d'ABC Tunis Branch.

Note 4.10 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2013 à **274 555** KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts à vue	218 152	519 546
Dépôts d'épargne	9 785	8 449
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	23 540	26 172
Autres Sommes dues à la clientèle	22 950	6 944
Dettes rattachées	142	218
Intérêts payés d'avance	(14)	(3)
<u>Total</u>	<u>274 555</u>	<u>561 326</u>

Note 4.11 – Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2013, **10 447** KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Congés payés et primes au personnel	1 197	947
Provisions pour risques et charges	159	255
Dettes sociales	-	285
Etat, impôt et taxes	279	524
Comptes suspens de compensation	8 122	49 497
Autres	690	462
<u>Total</u>	<u>10 447</u>	<u>51 970</u>

Note 4.18 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2013, le capital social s'élevait à **50 000** KDT composé de 5 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2013, s'élève au 31 décembre 2013 à **27 525** KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-12	50 000	277	(25 226)*	940*	25 991*
Affectation du résultat 2012			940	(940)	0
Augmentation du capital					0
Distribution de bénéfices					0
Résultat au 31-12-13				1 534	1 534
Solde au 31-12-13	<u>50 000</u>	<u>277</u>	<u>(24 286)</u>	<u>1 534</u>	<u>27 525</u>

* Solde ajusté en pro-forma pour le besoin de comparabilité, suite à un changement de méthode. Voir note 3.5

Note 4.13 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le poste « Engagements de Financement En Faveur de la Clientèle » totalise au 31 décembre 2013, **37 416** KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	37 416	21 934

<u>Total</u>	<u>37 416</u>	<u>21 934</u>
---------------------	----------------------	----------------------

Note 4.14 – Garanties reçues

Le poste « Garanties reçues » totalise au 31 décembre 2013, **136 573** KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Garanties reçues des banques installées en Tunisie	121 675	32 828
Garanties financières reçues de la clientèle	6 609	7 336
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	8 000	597
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	289	5 281
<u>Total</u>	<u>136 573</u>	<u>46 042</u>

(*) Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement les créances classées

Note 4.15 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 décembre 2013 à **8 756** KDT contre **6 805** KDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	4 088	3 863
Intérêts sur créances sur la clientèle	4 668	2 942
<u>Total</u>	<u>8 756</u>	<u>6 805</u>

Note 4.16 – Commissions (en produits)

Les commissions en produits s'élèvent au 31 décembre 2013 à **3 382** KDT contre **3 799** KDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Chèques, effets, virements et tenue de compte	956	854
Commission d'intermédiation	-	1 008
Opérations de commerce extérieur	1 050	853
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	510	344
Gestion, étude des engagements	448	297
Monétique	197	180
Autres commissions	221	263
<u>Total</u>	<u>3 382</u>	<u>3 799</u>

Note 4.17 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2013 à **2 328** KDT contre **1 912** KDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	1 097	695
Intérêts sur dépôts de la clientèle	1 231	1 217
<u>Total</u>	<u>2 328</u>	<u>1 912</u>

Note 4.18 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif totalisent au 31 décembre 2013 un solde négatif de **454** KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(811)	(796)*
Dotation pour provision collective	(75)	(136)
Reprise de provisions sur risque de crédit	258	105
<i>issue d'un abandon de créances</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>issue d'une baisse de l'engagement (recouvrement)</i>	<i>258</i>	<i>105</i>

Pertes sur risque de crédit suite aux abandons de créances	(37)	(8)
Coût Net du Risque de crédit	(665)	(835)*
Provisions pour Risques & charges Divers	(121)	(52)
Reprise de provisions pour charges divers	332	79
Dotaton nette de provisions de l'exercice	(454)	(808)*

* Solde ajusté en pro-forma pour le besoin de comparabilité, suite à un changement de méthode. Voir note 3.5

Note 4.19 – Frais de Personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 décembre 2013 un total de **4 680** KDT contre **4 434** KDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération de personnel	3 946	3 738
Charges sociales et autres cotisations	640	607
Autres charges liées au personnel	94	89
<u>Total</u>	<u>4 680</u>	<u>4 434</u>

Note 4.20 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 décembre 2013 un total de **3 043** KDT contre **2 985** KDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Loyers, Eau et Electricité	906	611
Frais de licences informatiques	436	712
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	464	397
Frais de communication	267	264
Divers honoraires	187	187
Frais divers d'exploitation	783	814
<u>Total</u>	<u>3 043</u>	<u>2 985</u>

Note 4.21 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

Les autres éléments ordinaires totalisent au 31 décembre 2013 un solde de **20** KDT contre **55** KDT au 31 décembre 2013.

Note 4.22 - Impôt sur les sociétés

La banque est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % sur la base du bénéfice imposable. Le bénéfice imposable provisoire au titre de l'exercice 2013 s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant impôt	1 534
- Charges non déductibles (réintégrations)	2500
- Produits non imposables (déductions)	(4 034)
- Résultat fiscal	0
<u>Taux d'impôt</u>	<u>35 %</u>
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	11

Notant qu'au cours de l'exercice 2010 la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant tous les impôts et taxes pour la période allant de 2002 à 2008.

Les résultats préliminaires de ladite vérification se détaillent comme suit :

- Impôts et pénalités à payer 104 KTD ;
- Redressement du crédit d'IS de 390 KTD.

En se basant sur les éléments de réponses établis en collaboration avec notre consultant fiscal, nous estimons que le risque fiscal réellement encourus pourrait être ramené à :

- Impôts et pénalités à payer 72 KTD ;
- Redressement du crédit d'IS de 73 KTD.

Suite à cette taxation et conformément à la réglementation en vigueur, la banque a formulé ses avis et observations sur la proposition de redressement ainsi que sur la réponse à l'opposition dans les délais prévus et ce afin de réduire le montant de la taxation initiale et procéder à la clôture de l'affaire dans les meilleurs délais.

Effectivement, la banque a réussi, en octobre 2013, à clôturer le dossier en ramenant le montant définitif de la taxation à :

- Impôts et pénalités à payer 78 KTD ;
- Redressement du crédit d'IS de 90 KTD.

Note 4.23 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2013, **137 528** KDT détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	6 679	282 073
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	150 595	327 291
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires.	(19 746)	(61 098)
<u>Total</u>	<u>137 528</u>	<u>548 266</u>

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 4.24 – Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle**

	Inf. à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup. à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS							
Caisse et avoirs auprès de la BCT, TGT et CCP	6 679	0	0	0	0	0	6 679
Créances sur les établissements bancaires et financiers	126 932	12 000	35 753	19 396	0	334	194 415
Créances sur la clientèle	31 174	2 061	1 359	51 214	29 160	920	115 888
Portefeuille-titres commercial	0	0	5 756	0	0	0	5 756
Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	52	52
Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	1 767	1 767
Autres actifs	0	0	0	0	5 340	2 387	7 727
Total	<u>164 785</u>	<u>14 061</u>	<u>42 868</u>	<u>70 610</u>	<u>34 500</u>	<u>5 460</u>	<u>332 284</u>
PASSIFS							
• BCT et CCP	135	0	0	0	0	0	135
• Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	19 622	0	0	0	0	0	19 622
• Dépôts et avoirs de la clientèle	251 577	11 017	536	2 097	0	9 328	274 555
• Ressources spéciales	0	0	0	0	0	0	0
• Autres passifs	8 401	0	0	0	0	2 046	10 447
CAPITAUX PROPRES	0	0	0	0	0	27 525	27 525
Total	<u>279 735</u>	<u>11 017</u>	<u>536</u>	<u>2 097</u>	<u>0</u>	<u>38 899</u>	<u>332 284</u>
Position nette	<u>(114 950)</u>	<u>3 044</u>	<u>42 332</u>	<u>68 513</u>	<u>34 500</u>	<u>(33 439)</u>	<u>0</u>

Note 4.25 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net (en DT)	1 534 496	940 281*
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	1 534 496	940 281*
Nombre moyen d'actions ordinaires	5 000 000	5 000 000
Résultat par action (en DT)	0,307	0,188*

* Solde ajusté en pro-forma pour le besoin de comparabilité, suite à un changement de méthode. Voir note 3.5

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2013.

Note 4.26 – Transactions avec les parties liées

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC-Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking. Le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2013 s'élève à 245 KDT HT.
2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition des ces charges, les taux relatifs à 2013, sont comme suit:
 - 61% et 62% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 65% et 68% en 2011, en ce qui concerne ABC Tunisie.
 - 39% et 38% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 35% et 32% en 2011, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie a atteint au 31 décembre 2013, 1 056 KDT HT.
En contre partie la banque a refacturé de sa part un total 2 020 KDT HT au titre de la même période.
3. Durant 2013, ABC Tunisie a reçu 32 KTD comme rémunération de ses dépôts auprès de ABC Tunis Branch et a payé 205 KTD en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
4. Durant 2013, ABC Tunisie a reçu 776 KTD comme rémunération de ses placements auprès de ABC Tunis Branch et a payé 47 KTD en tant que rémunération des placements de cette dernière.
5. Durant 2013, ABC Tunisie a reçu 8 KTD comme rémunération de ses placements auprès de ABC BARHAIN (B.S.C).
6. Durant 2013, ABC Tunisie a reçu 372 KTD comme rémunération de ses placements auprès de BANCO ABC BRASIL.
7. Durant 2013, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce en couverture des risques encourus sur 14 relations. Au 31/12/2013, la somme de ces garanties s'élève à 107 233 KTD.
8. De sa part, ABC Tunisie a donné en faveur de ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 560 KTND.
9. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2013 sont composés d'une rémunération brute de 432 KDT et d'avantages en nature d'une valeur de 10 KDT.
10. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est élevée à 371 KTD.

Note 4.27 – Affaires contentieuses :

Il est à signaler les faits juridiques suivants :

Affaire 1

Une relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis Branch et ABC Tunisie en réclamant la somme de 3 000 000 DT objet desdits transferts;

Le a intenté une action en référé réclamant le paiement immédiat de 50% de la somme demandée et la banque a obtenu gain de cause en première instance et en appel.

Par ailleurs, le client a intenté une affaire au fond pour le même objet et il n'a pas eu gain de cause en première instance ainsi qu'en appel.

En date du 09 février 2011, la même relation a intenté un pourvoi en cassation pour la même affaire.

En date du 14 Juin 2011, la cour de cassation a instauré le renvoi de l'affaire à la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En date du 21/05/2013, la Cour d'Appel a confirmé le jugement de 1ère Instance rendu en notre faveur.

Affaire 2

Une deuxième relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie et réclame la somme de 4 500 000 USD. Il a été débouté en première instance ainsi qu'en appel.

En Mars 2011, le client s'est poursuivi en cassation.

En Septembre 2011, la cour de cassation a instruit le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En ce sens, l'audience à la cour d'appel a été ajournée à plusieurs reprises.

Lors de l'audience du 22/01/2014, la banque a présenté les éléments de défense en se basant sur le fait que la banque a eu gain de cause dans une affaire similaire (Affaire 1).

La prochaine date d'audience est prévue pour le 19/02/2014.

Note 4.28 – Evénements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés par le Conseil d'Administration du 23 Janvier 2014. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport général des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Arab Banking Corporation Tunisie comprenant le bilan au 31 Décembre 2013, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états font ressortir des capitaux propres positifs de 27 525 KDT et un résultat bénéficiaire de 1 534 KDT.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à une de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants

significatifs (Cf. note aux états financiers 4.27). L'issue finale de ce procès ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des articles 12 à 16 du code des sociétés commerciales,
- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2013.
- Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.
- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Un rapport présentant nos observations sur le système de contrôle interne a été remis à ce titre à la direction.

Tunis, le 10/02/2014

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir Membre de D TTL
Sonia LOUZIR**

**Cabinet Mourad Guellaty
Mourad Guellaty**

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de Crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

1. ABC Tunisie a reçu des nouvelles garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur quatorze relations. Au 31/12/2013, la somme de ces garanties s'élève à 107 233 KDT. Lesdites garanties ne prévoient pas le paiement de rémunération en faveur d'ABC Tunis Branch ;
2. Le Directeur Général d'ABC Tunisie, a bénéficié d'un crédit d'un montant de 850 KDT. Ce crédit a généré des intérêts pour un montant de 28 KDT. Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 11 Septembre 2013.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont voici les principaux volumes réalisés:

1. ABC Tunisie a donné en faveur d'ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 560 KDT. L'accord portant sur la garantie en question ne prévoit pas de rémunération en faveur d'ABC Tunisie ;
2. ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1^{er} avril 2008, portant sur la sous location du siège social en plus d'un parking de 86 places. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2013 est de 246 KDT (hors taxes) ;
3. ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention de répartition des charges communes basée sur le temps de travail alloué à chaque entité.

En conséquence, les charges communes aux deux banques ont été refacturées dans les deux sens comme suit:

- ABC Tunisie refacture à ABC Tunis Branch 39% et 38% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais;
- ABC Tunis Branch refacture à ABC Tunisie 61% et 62 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais.

Le montant des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1 056 KDT (hors taxes). Pour la même période ABC Tunis Branch a supporté 2 020 KDT (hors taxes).

La convention précitée a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 avril 2008.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 432 359 dinars, d'avantages en nature d'une valeur de 10 233 dinars et d'une dotation aux provisions pour congés payés de 18 044 dinars.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est élevée à 370 808 dinars.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantage à court terme	460 636 (*)	34 386	370 808	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paie en action	-	-	-	-
Total	460 636	34 386	370 808	-

(*) Le montant tient compte de la dotation aux provisions pour congés payés constatée en 2013 pour 18 044 dinars.

Tunis, le 10/02/2014

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia LOUZIR

Cabinet Mourad Guellaty
Mourad Guellaty